

Fiche de données de sécurité



LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

Fiche de données de sécurité du 7/3/2023, révision 2

1. Identification

Identificateur de produit SGH

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting
paste SB

Autres moyens d'identification

Code commercial : LXA016

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée :

Usages industriels et professionnels (SU3 - SU22)

Additif pour vernis

Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur :

SIVAM Coatings S.p.A - Via Monviso, 10 - 20010 BAREGGIO (MI) - Tel. +39 02 90304.1

Importateur:

Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.

7900 Henri-Bourassa Blvd. W.

Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4

Tel : +1-800-361-6000

Emergency phone number for Canada: Canutec (613) 996-6666

Distributeur:

Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.

7900 Henri-Bourassa Blvd. W.

Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4

Tel : +1-800-361-6000

Emergency phone number for Canada: Canutec (613) 996-6666

Personne chargée de la fiche signalétique :

msds@sivam.it

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

SIVAM Coatings S.p.A - Tel. +39 02 90304.1 (Lundi - Vendredi 8.00 - 15.00)

Centre antipoison - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +39 02 66101029 (24 h)

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

⚠ Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.

⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

⚠ Attention, Eye Irrit. 2A, Provoque une sévère irritation des yeux.

⚠ Attention, Skin Sens. 1A, Peut provoquer une allergie cutanée.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

⚠ Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Pictogrammes de danger:



Danger

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

Mentions de danger:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.
- P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
- P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
- P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
- P321 Un traitement spécifique est urgent (voir ... Sur cette étiquette).
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales

Aucune

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

LXA016/2

Page n° 2 de 14

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

N.A.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 15% - < 40%	xylene [4]	Numéro : 601-022-00-9 Index : CAS : 1330-20-7 EC : 215-535-7 REACH N° : 01-2119488216-32	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 CAN-HAE/C3 Aquatic Chronic 3 H412 ⚠ A.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 ⚠ A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ A.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ A.10/1 Asp. Tox. 1 H304
>= 10% - < 30%	isobutyl acetate [2]	Numéro : 607-026-00-7 Index : CAS : 110-19-0 EC : 203-745-1 REACH N° : 01-2119488971-22	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336
>= 1% - < 5%	ethylbenzene	Numéro : 601-023-00-4 Index : CAS : 100-41-4 EC : 202-849-4 REACH N° : 01-2119489370-35	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ A.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ A.10/1 Asp. Tox. 1 H304 CAN-HAE/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 1% - < 5%	2-methoxy-1-methylethyl acetate	Numéro : 607-195-00-7 Index : CAS : 108-65-6 EC : 203-603-9 REACH N° : 01-2119475791-29	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336
>= 0.5% - < 1.5%	Hydrocarbons, C9, aromatics (CAS 64742-95-6)	EC : 918-668-5 REACH N° : 01-2119455851-35	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ A.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ CAN-HAE/C2 Aquatic Chronic 2 H411 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336
>= 0.1% - < 1%	Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z)	CAS : 147900-93-4 EC : 604-612-4 REACH N° : 01-2119971821-33	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ A.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ CAN-HAE/C2 Aquatic Chronic 2 H411 ⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ A.4.2/1A Skin Sens. 1A H317 ⚠ A.9/2 STOT RE 2 H373
>= 0.1% - < 1%	Fatty acids, tall-oil, compds. with oleylamine	CAS : 85711-55-3 EC : 288-315-1 REACH N° : 01-	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ A.3/1 Eye Dam. 1 H318 ⚠ A.4.2/1A Skin Sens. 1A H317

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

		2119974148 -28	⚠ A.9/2 STOT RE 2 H373
--	--	-------------------	------------------------

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

Aucun

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux :

Aucun

Propriétés explosives : N.D. in volume

Propriétés comburantes : N.D.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

Éliminer toute source d'ignition.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Utiliser un système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Installation électrique de secours.

Température de stockage :

Conserver à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

UE - TWA(8 h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8 h): 20 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr; hematologic eff;

CNS impair

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

ACGIH - TWA(8 h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

UE - TWA(8 h): 241 mg/m³, 50 ppm - STEL: 723 mg/m³, 150 ppm

ethylbenzene - CAS : 100-41-4

UE - TWA(8 h): 442 mg/m³, 100 ppm - STEL: 884 mg/m³, 200 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8 h): 20 ppm - Remarques: OTO; A3, BEI - URT & eye irr; ototoxicity;

kidney eff; CNS impair

2-methoxy-1-methylethyl acetate - CAS : 108-65-6

UE - TWA(8 h): 275 mg/m³, 50 ppm - STEL: 550 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin

TLV TWA - 275 mg/m³ - 50 ppm

TLV STEL - 550 mg/m³ - 100 ppm

Hydrocarbons, C9, aromatics (CAS 64742-95-6)

ACGIH - TWA: 100 mg/m³, 19 ppm - Remarques: total hydrocarbons

Valeurs limites d'exposition DNEL

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

Travailleur industriel: 289 03 - Travailleur professionnel: 289 03 - Consommateur: 174 03

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

- Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 77 03 - Travailleur professionnel: 77 03 - Consommateur: 14.8 03 -
 Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 180 mg/kg - Travailleur professionnel: 180 mg/kg - Consommateur:
 108 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

Travailleur industriel: 300 03 - Travailleur professionnel: 300 03 - Consommateur: 35.7 03
 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 600 03 - Travailleur professionnel: 600 03 - Consommateur: 300 03
 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 10 mg/kg - Travailleur professionnel: 10 mg/kg - Consommateur: 5
 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets

ethylbenzene - CAS : 100-41-4

Travailleur industriel: 180 mg/kg - Travailleur professionnel: 180 mg/kg - Exposition:
 Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 77 03 - Travailleur professionnel: 77 03 - Consommateur: 15 03 -
 Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets

2-methoxy-1-methylethyl acetate - CAS : 108-65-6

Travailleur industriel: 796 mg/kg - Travailleur professionnel: 796 mg/kg - Consommateur:
 320 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 275 03 - Travailleur professionnel: 275 03 - Consommateur: 33 03 -
 Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 550 03 - Travailleur professionnel: 550 03 - Exposition: Inhalation
 humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 Consommateur: 36 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets

Hydrocarbons, C9, aromatics (CAS 64742-95-6)

Travailleur industriel: 150 03 - Travailleur professionnel: 150 03 - Consommateur: 32 03 -
 Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 25 mg/kg - Travailleur professionnel: 25 mg/kg - Consommateur: 11
 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 11 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets

Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z) - CAS : 147900-93-4

Travailleur industriel: 0.024 mg/kg - Travailleur professionnel: 0.024 mg/kg -
 Consommateur: 0.012 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme,
 effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

Cible: Eau douce - valeur: 0.327 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.327 mg/l
 Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.327 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.46 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 12.46 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 6.58 mg/l
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.31 mg/kg

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

Cible: Eau douce - valeur: 0.17 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.017 mg/l
 Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.34 mg/l

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

- Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.877 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0877 mg/kg
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.0755 mg/kg
- ethylbenzene - CAS : 100-41-4
Cible: Eau douce - valeur: 0.1 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.01 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 13.7 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.37 mg/kg
Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.1 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 9.6 mg/l
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.68 mg/kg
- 2-methoxy-1-methylethyl acetate - CAS : 108-65-6
Cible: Eau douce - valeur: 0.635 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0635 mg/l
Cible: Intermittente des émissions - valeur: 6.35 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.29 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.329 mg/kg
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.29 mg/kg
- Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z) - CAS : 147900-93-4
Cible: Eau douce - valeur: 0.006 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0006 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.46 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.25 mg/kg
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.28 mg/kg
- Indicateurs Biologiques d'Exposition
xylene [4] - CAS : 1330-20-7
valeur: 1.5 g/g - modérée: URINE - Indicateur biologique: Acide méthylhippurique dans l'urine - Période d'échantillonnage: Fin du tour
- ethylbenzene - CAS : 100-41-4
valeur: 0.15 g/g - modérée: URINE - Indicateur biologique: Somme de l'acide mandélique dans l'urine et de l'acide phénylglyoxylique - Période d'échantillonnage: Fin du tour; fin de la semaine de travail
- Contrôles d'ingénierie appropriés
Aucun
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Protection des yeux :
Lunettes avec protection latérale
- Protection de la peau :
Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.
- Protection des mains :
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.
- Protection respiratoire :
Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.
Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.
- Risques thermiques :
Aucun

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur :	Liquide, blanc
Odeur :	typique
Seuil d'odeur :	N.D.

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

pH:	Pas important
Point de fusion/congélation :	N.D. °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	> 110 °C
Point éclair :	< 23 °C
Vitesse d'évaporation :	N.D.
Inflammation solides/gaz :	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	10.5% - 1.3% Vol. (isobutyl acetate)
Pression de vapeur :	N.D. (20 °C)
Densité des vapeurs:	> 1
Densité relative :	0.980 - 1.000
Hydrosolubilité:	partiel
Solubilité dans l'huile :	partiel
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	N.D.
Température d'auto-allumage :	> 300 °C
Température de décomposition :	N.D. °C
Viscosité :	N.D.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Stabilité chimique

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Risque de réactions dangereuses

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Conditions à éviter

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Matériaux incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le produit :

PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

a) toxicité aiguë

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2A H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit est classé: Skin Sens. 1A H317

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

f) cancérogénicité

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H335;STOT SE 3 H336

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

Le produit est classé: STOT RE 2 H373

j) danger par aspiration

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 3523 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 6.7 mg/l - Durée: 4 h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1100 mg/kg

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 13.4 g/kg - Source: OCSE 401

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Lapin = 4.76 g/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23.4 mg/l - Durée: 4 h - Source: OCSE 403

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 17.4 g/kg - Source: OCSE 402

ethylbenzene - CAS : 100-41-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 3500 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 17.2 mg/l - Durée: 1 h

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEC - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.5 mg/l - Remarques: Ototoxicity

2-methoxy-1-methylethyl acetate - CAS : 108-65-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23.5 mg/l - Durée: 4 h

Hydrocarbons, C9, aromatics (CAS 64742-95-6)

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 3492 mg/kg - Source: OCSE 401

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 6193 mg/m³ - Durée: 4 h - Source: OCSE 403

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 3160 mg/kg - Source: OCSE 402

Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z) - CAS : 147900-93-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 1570 mg/kg

Fatty acids, tall-oil, compds. with oleylamine - CAS : 85711-55-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OECD 423

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérigènes :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

xylene [4] - Groupe 3

ethylbenzene - Groupe 2B.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) OSHA :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérigène(s) NIOSH :

Aucune.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

- a) Toxicité aquatique aiguë:
 Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.6 mg/l - Durée h: 96
 Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.2 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD TG 201
 Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 1 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: OECD TG 202
- b) Toxicité aquatique chronique:
 Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1.3 mg/l - Remarques: 56d
 Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 1.57 mg/l - Remarques: 21d
- isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0
- a) Toxicité aquatique aiguë:
 Point final: EC50 - Espèces: Algues = 370 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OCSE 201
 Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 24.6 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OCSE 202
 Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 16.6 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OCSE 203
- b) Toxicité aquatique chronique:
 Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 23.2 mg/l - Remarques: OCSE 201 (21d)
- ethylbenzene - CAS : 100-41-4
- a) Toxicité aquatique aiguë:
 Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 1.8 mg/l - Durée h: 48
 Point final: EC50 - Espèces: Algues = 3.6 mg/l - Durée h: 96
 Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4.2 mg/l - Durée h: 96
- b) Toxicité aquatique chronique:
 Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 0.96 mg/l - Remarques: 7 day
 Point final: NOEC - Espèces: Algues = 3.4 mg/l - Durée h: 96
- 2-methoxy-1-methylethyl acetate - CAS : 108-65-6
- a) Toxicité aquatique aiguë:
 Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 201
 Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 134 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203
 Point final: LC50 - Espèces: Daphnia = 408 mg/l - Durée h: 48
- b) Toxicité aquatique chronique:
 Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 47.5 mg/l - Remarques: 14d OECD 204
 Point final: NOEC - Espèces: Daphnia > 100 mg/l - Remarques: 21d OECD 211
- Hydrocarbons, C9, aromatics (CAS 64742-95-6)
- a) Toxicité aquatique aiguë:
 Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 3.2 mg/l - Durée h: 48
 Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.6 mg/l - Durée h: 72
 Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9.2 mg/l - Durée h: 96
- Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z) - CAS : 147900-93-4
- a) Toxicité aquatique aiguë:
 Point final: EC50 - Espèces: Algues = 7.89 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201
- Fatty acids, tall-oil, compds. with oleylamine - CAS : 85711-55-3
- a) Toxicité aquatique aiguë:
 Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 15.2 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD TG 202
 Point final: EC50 - Espèces: Algues = 7.43 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD TG 201
 Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203
- Persistence et dégradation
- xylene [4] - CAS : 1330-20-7
 Biodégradabilité: Rapidement dégradabile
- isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0
 Biodégradabilité: Rapidement dégradabile
- ethylbenzene - CAS : 100-41-4
 Biodégradabilité: Rapidement dégradabile - Durée h: 28D - %: 70-80
- 2-methoxy-1-methylethyl acetate - CAS : 108-65-6
 Biodégradabilité: Rapidement dégradabile - Durée h: 28D - %: 83 - Remarques: OECD 301F
- Hydrocarbons, C9, aromatics (CAS 64742-95-6)

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 78
 Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z) - CAS : 147900-93-4
 Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable
 Fatty acids, tall-oil, compds. with oleylamine - CAS : 85711-55-3
 Biodégradabilité: Rapidement dégradable

Potentiel de bioaccumulation
 N.A.

Mobilité dans le sol
 N.A.

Autres effets nocifs
 Aucun

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination
 Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport



Numéro ONU
 Numéro TDG: UN1263
 ADR-UN Number: 1263
 DOT number: UN1263
 IATA-UN Number: 1263
 IMDG-UN Number: 1263

Désignation officielle de transport de l'ONU
 TDG-Nom de transport: PAINT RELATED MATERIAL
 ADR-Shipping Name: PAINT RELATED MATERIAL
 DOT-Shipping Name: Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base or Paint related material including paint thinning, drying, removing, or reducing compound
 IATA-Shipping Name: PAINT RELATED MATERIAL
 IMDG-Shipping Name: PAINT RELATED MATERIAL

Classe de danger relative au transport
 TDG Classe: 3
 ADR-Class: 3
 DOT Hazard Class: 3
 ADR - Numéro d'identification du danger : 33
 IATA-Class: 3
 IATA-Label: 3
 IMDG-Class: 3

Groupe d'emballage
 TDG Groupe d'emballage: II
 ADR-Packing Group: II
 DOT Packing group: II
 IATA-Packing group: II
 IMDG-Packing group: II

Dangers environnementaux
 ADR - Polluant environnemental : Non
 IMDG-Marine pollutant: no

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)
N.A.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

Ferroviaire (RID) :	3
TDG Dispositions spéciales:	59, 142
DOT Special provisions:	149, 367, 383, B52, B131, IB2, T4, TP1, TP8, TP28
ADR-Subsidiary hazards:	-
ADR - S.P. :	163 367 640D 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	2 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	353
IATA-Subsidiary hazards:	-
IATA-Cargo Aircraft:	364
IATA-S.P.:	A3 A72 A192
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-E
IMDG-Subsidiary hazards:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category A
IMDG-Segregation:	-

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans le NPRI:

xylene [4] est énuméré dans le NPRI Partie 5

ethylbenzene est énuméré dans le NPRI Partie 1, Groupe A

2-methoxy-1-methylethyl acetate est énuméré dans le NPRI Partie 5

Hydrocarbons, C9, aromatics (CAS 64742-95-6) est énuméré dans le NPRI Partie 5.

Inventaire DSL - Liste des Substances Domestiques

Tous les composants sont énumérés dans le DSL..

Inventaire NDSL - Liste des Substances Non Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire TSCA

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

Substances énumérées dans le TSCA:

xylene [4] est énuméré dans le TSCA Section 8b

isobutyl acetate [2] est énuméré dans le TSCA Section 8b

ethylbenzene est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR

2-methoxy-1-methylethyl acetate est énuméré dans le TSCA Section 8a - PAIR, Section 8b, Section 8d HSDR

Hydrocarbons, C9, aromatics (CAS 64742-95-6) est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR

Fatty acids, C-18, unsatd. trimers, compd. with 9-octadecen-1-amine, (Z) est énuméré dans le TSCA Section 8b

Fatty acids, tall-oil, compds. with oleylamine est énuméré dans le TSCA Section 8b.

États-Unis - Réglementations fédérales

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses : Aucune substance énumérée.

Section 304 - Substances dangereuses : xylene [4], isobutyl acetate [2], ethylbenzene.

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques : xylene [4], ethylbenzene.

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA : xylene [4] - Quantité à déclarer : 100 livres

isobutyl acetate [2] - Quantité à déclarer : 5000 livres

ethylbenzene - Quantité à déclarer : 1000 livres.

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

Quantité à déclarer pour le mélange : 254.1296061 livres.

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

xylene [4] est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON

isobutyl acetate [2] est énuméré dans le CAA Section 111

ethylbenzene est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON.

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

xylene [4] est énuméré dans le CWA Section 304, Section 311

isobutyl acetate [2] est énuméré dans le CWA Section 311

ethylbenzene est énuméré dans le CWA Section 304, Section 307, Section 311, .

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

ethylbenzene - Classé cancérigène.

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

xylene [4]

isobutyl acetate [2]

ethylbenzene.

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

xylene [4]

isobutyl acetate [2]

ethylbenzene.

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

xylene [4]

isobutyl acetate [2]

ethylbenzene.

Composés Organiques Volatils - COV = 71.02 %

Composés Organiques Volatils - COV = 710.15 g/l

Substances volatiles CMR = 0.01 %

Carbone organique - C = 0.56

16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Fiche de données de sécurité

LXA016 PASTA OPACANTE Universale solvante - Universal Matting paste SB

Fiche de données de sécurité du 7/3/2023, révision 2
Sections modifiées de la révision précédente :

- 2. Identification des dangers
- 3. Composition/information sur les ingrédients
- 7. Manutention et stockage
- 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle
- 9. Propriétés physiques et chimiques
- 11. Données toxicologiques
- 12. Données écologiques
- 14. Informations relatives au transport
- 15. Informations sur la réglementation

Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernent un
Cette fiche signalétique annule et remplace toute édition antérieure.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë du mélange, ETA
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
HMIS:	Hazardous Materials Identification System
IARC:	International Agency for Research on Cancer
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA:	National Fire Protection Association
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP:	National Toxicology Program
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps